

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-569  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET**

**Achat de bacs pour la collecte des déchets ménagers.**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** le code de la commande publique relatif aux marchés publics et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

**Considérant** la nécessité d'acquérir des bacs de collecte de déchets afin :

- d'adapter les points de collecte en préparation de l'évolution des consignes de tri ;
- d'améliorer les conditions de collecte ;

**Vu** la consultation de fournisseurs sous forme de procédure adaptée qui a eu lieu du 17 au 26 octobre 2023 ;

**Vu** la proposition des fabricants pour la fourniture de 120 bacs de collecte OM et sélective ;

**DECIDE**

**Article 1 :** De confier la fourniture de bacs de collecte à SECAF ENVIRONNEMENT SAS, 184 Lotissement Les Sauvagnes, 38150 ASSIEU, pour un montant de 15 240 € HT soit 18 288€ TTC ;

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023, budget annexe collecte des OM/Déchetteries conformément à la délibération n°2023 – 015 ;

**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

**Article 4 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Flour, le 27 octobre 2023

La Présidente



Céline Charriaud

**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 09 NOV. 2023**

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 09 NOV. 2023

Apposé de réception en préfecture  
06200066660-20231027-DEC2023-569-AU  
Date de télétransmission : 09/11/2023  
Date de réception préfecture : 09/11/2023

# SECAF ENVIRONNEMENT

184 Lotissement Les Sauvagnes  
38150 ASSIEU  
CONTENEURS et COLONNES PAV

Le 23 octobre 2023

SAINT FLOUR COMMUNAUTE  
SERVICE GESTION DES DECHETS

Dossier suivi par Julie frogneux

DEVIS 021.2

QTE	DESCRIPTIF	PUHTC	TOTAL HTC
80	Bacs type 660l Cuve grise et couvercle jaune	127.00	10 160.00
40	Bacs type 660l Cuve grise et couvercle vert	127.00	5 080.00
	Marquage LOGO ST FLOUR COMMUNAUTE Selon fichier remis		Offert
	FRANCO de port et de livraison en 1 point Par camion hayon		
	MONTANT HT.....		15 240.00
	TVA 20%.....		3 048.00
	MONTANT TTC.....		18 288.00

DELAI : 6 à 8 semaines à ce jour  
LIVRAISON en un point par camion hayon  
GARANTIE 5 ANS

**VALIDITE DE L'OFFRE : 8 SEMAINES**

secaf-environnement@orange.fr  
Tél./Fax : 04 74 79 40 35 Portable : 06 11 50 35 96  
SAS Capital 7700 Euros Siret B 440 658 227 00028 - APE4669B RCS Vienne

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20231027-DEC2023-569-AU  
Date de télétransmission : 09/11/2023  
Date de réception préfecture : 09/11/2023